

COMMUNIQUE DE PRESSE :

WIFAK INTERNATIONAL BANK - WIFAK BANK -

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

APPEL A CANDIDATURES AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES TEL QUE DEFINI PAR L'ARTICLE 47 DE LA LOI N°2016-48 RELATIVE AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET LA REGLEMENTATION DU MARCHÉ FINANCIER.

1- Objet :

WIFAK INTERNATIONAL BANK « Wifak Bank » se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital, et ce Conformément à la réglementation du Marché Financier et la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.

Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les Etablissements de Crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les caisses de retraite.

A cet effet, la WIFAK BANK informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale relative à l'exercice clos du 31 Décembre 2021.

2- Critères d'éligibilité :

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées à l'article 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, l'article 60 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, les conditions exigées dans les articles 23, 24 et 25 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et l'article 17 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

Les candidats, au poste de représentant des actionnaires minoritaires, doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Etre une personne physique jouissant de ses droits civils ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans ;
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Justifier d'une participation ne dépassant pas les 0,5% dans le capital social de la WIFAK BANK.
- N'avoir à la date de la candidature au poste représentant des actionnaires minoritaires aucun intérêt direct ou indirect avec « Wifak Bank », l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de « Wifak Bank » ;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « Wifak Bank » ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle « Wifak Bank » détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de « Wifak Bank », désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié de « Wifak Bank » ;
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « Wifak Bank » ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de « Wifak Bank » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « Wifak Bank » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur représentant les petits actionnaires au nom de **Monsieur le Président du Conseil d'Administration de WIFAK BANK** présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Un Curriculum Vitae détaillé du candidat ainsi que les documents attestant ses qualifications, compétences et justifiant son expérience dans le domaine financier, (suivant modèle en **annexe 1**).
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- La fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 2**).
- Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée, suivant modèle en **annexe 3**, attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature ;
- Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Un certificat de non faillite récent ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non faillite auprès des autorités compétentes.
- L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation fiscale valable à la date limite de réception des candidatures.
- L'original ou copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale valable à la date limite de réception des candidatures.

- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

4- Les modalités de dépôt et date limite de réception de candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de « Wifak Bank » et portant la mention « *Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes des représentants des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de « Wifak Bank ».*

Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception au Centre d'Affaires de LA WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK » sis à la Zone d'Activités Kheireddine, le Lac III, Tunis, Tunisie, (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre du Centre d'Affaires, au plus tard le **Vendredi 08 Avril 2022 à 17 heures**, date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

5- Processus d'examen des candidature et choix des candidats :

Les candidats seront retenus par le Comité de Nomination et de Rémunération de WIFAK BANK après dépouillement des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidature.

Les candidats acceptés, sous réserve de validation des autorités compétentes, seront proposés pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au vote d'une Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. La désignation du candidat retenu sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice 2021.

Photographie récente
obligatoire

(ANNEXE 1)
CURRICULUM VITAE

IDENTITE

Nom:

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : Nature (CIN : Passeport)

pays/ date d'émission Adresse actuelle :

Adresse électronique :

Téléphone :

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Formation et diplôme	Nom de l'établissement	Date de délivrance	Domaines d'études/Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE FINANCIER (BANCAIRES ET AUTRES)

Diplomes et fonctions acceptées	Nom de l'établissement	Date/durée	Observations

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE NON FINANCIERE

Diplomes et fonctions acceptées	Nom de l'établissement	Date/durée	Observations

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction

<i>Fonction/titre du poste</i>	<i>Organisation/entreprise</i>	<i>Principales Responsabilités domaines d'expertise</i>	<i>Date/durée</i>

LANGUES PARLEES

-
-
-
-

AUTRES COMPETENCES

-
-
-
-

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Fait à le

Signature

(ANNEXE 2)

**CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES TEL QUE DEFINI PAR L'ARTICLE 47 DE LA LOI N°2016-48
RELATIVE AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET LA REGLEMENTATION
DU MARCHE FINANCIER.**

FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom	
CIN (1)	N° Délivrée à, le
Profession /Qualité	
Formation Académique et Diplômes obtenus (2)	
Expérience Professionnelle (3)	Dans le domaine bancaire et sociétés de leasing : Autres :
Adresse	
Tél.	Fixe.....GSM.....
E-mail	
Autres informations	
Membre de Conseils d'Administration (4)	Oui / / Non / / Si Oui Nombre :

- (1) Joindre une copie de la CIN.
- (2) Joindre les copies des diplômes.
- (3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.
- (4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.

(ANNEXE 3)

**CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES TEL QUE DEFINI PAR L'ARTICLE 47 DE LA LOI
N°2016-48 RELATIVE AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET LA
REGLEMENTATION DU MARCHE FINANCIER.**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :
Titulaire de la CIN N° délivrée à : le :
faisant élection de domicile au :

Candidat(e) au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, membre du Conseil
d'Administration de la la WIFAK BANK, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être frappé(e) par les interdictions prévues par les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment son article 60 .
- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par les articles 192, 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales.
- Ne pas être en situation contradictoire avec les dispositions prévues par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux Etablissements de Crédit N°2021-05 du 19 Août 2021 relative au cadre de gouvernance des Banques et des Etablissements financiers.
- N'ayant pas de liens avec la WIFAK BANK au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et de l'article 16 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.
- N'étant pas membre du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec la WIFAK BANK au sens de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
- Ne pas être dans une des situations prévues par l'article 17 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.
- Ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à la WIFAK BANK.
- N'ayant jamais fait partie des salariés de la WIFAK BANK ou de son groupe.
- N'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de Commissaire aux Comptes de la WIFAK BANK.
- N'étant pas en même temps membre au Conseil d'Administration ou salarié d'une autre Banque.

Fait à

.....le.....

Signature
